

2026.03.

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le

ID : 001-210102885-20260321-20260313_NBRCAS-DE

COMMUNE DE PERON (AIN)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 21 mars 2026

OBJET : FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS ELUS ET EXTERIEURS
AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An deux mil vingt-six, le vingt et un du mois de mars, à dix heures, le Conseil Municipal de PERON étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale du Maire sortant, sous la présidence de Mme Françoise FERROLLET, Maire.

Nbre en exercice : 23

Nbre présents : 23

Nbre votants : 23

Etaient présents :

Mme FERROLLET Françoise, Maire,

Mmes LESSARD Geneviève, DECOMBAZ Virginie, REBBOAH Sophie, adjointes

MM. FOUNIER Sébastien, MARTINOD Guillaume, BARRIERE-CONSTANTIN Luc, adjoints

Mmes CHARVET Sandrine, CUZIN Maryline, GUEDES PINTO Veronica,

HUSSELSTEIN Evelyne, MERIDJI Nathalie, PORTHA Emmanuelle, REGARD Catherine,

SIREILLES Lorraine, Conseillères Municipales,

MM. BAR-RHOUT Youssef, COLLET Rodolphe, FELIX-FIARDET Lucas,

JOURDAIN Jérôme, LELAIZANT Yvan, MICHEL Gérard, PERRIER-DAVID Alexandre,

VISCONTI Régis, Conseillers Municipaux

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il faut fixer le nombre de représentants au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Madame le Maire précise qu'elle est élue Présidente d'office du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

FIXE le nombre de représentants à sept (7) membres élus et sept (7) membres extérieurs

Fait et délibéré des mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire.



F. FERROLLET